

La juridicité des communs ou le foncier comme « fait social total » ; Hommage à Etienne Le Roy

Sigrid Aubert, Philippe Karpe

Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD),
Montpellier, France

RÉSUMÉ

Etienne Le Roy nous a quitté le 28 février dernier, laissant derrière lui 60 années d'un engagement intense et rigoureux de « Rebelle discipliné ». Son ambition initiale de « décolonisation » du droit des pays africains l'a conduit à proposer et mettre en partage des concepts, des paradigmes, des manières de dire et de faire afin de nous permettre, au quotidien, de discuter « nos modes d'observation et d'analyse des mutations en cours. » et d'en imaginer de nouveaux plus adaptés. Partant des maîtrises foncières théorisées dans le jeu des lois en 1999 et en faisant un détour dans les méandres de l'intermédiation culturelle, y compris en milieu judiciaire et autochtone, il nous suggère d'investir une nouvelle discipline, l'anthropologie politique de la juridicité, et ainsi, nous encourage à nous interroger et à ré-enchanter « nos modes d'observation et d'analyse des mutations en cours. » Cette proposition conduit aujourd'hui les auteurs de la présente présentation à investir trois domaines de recherche complémentaires pour saisir les « communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte » et accompagner leur infiltration dans les politiques publiques : (1) la relecture des textes organisant les ordres juridiques nationaux et internationaux à la lumière des communs afin d'y identifier les marges de manœuvre facilitant l'implication des citoyens dans la production, l'interprétation et l'application des normes ; (2) l'étude des pratiques administratives, juridiques et judiciaires (y compris celles des porteurs de communs) pour réinvestir la « dynamique » du droit comme moyen de réalisation de la justice sociale et écologique ; et (3) la valorisation des usages pour une meilleure sécurisation des droits locaux qui visent la satisfaction des besoins des êtres vivant (humains et non humains) sur les territoires.